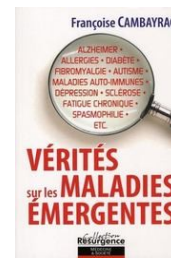
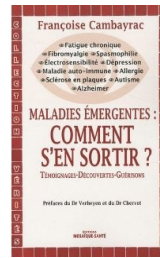


Intoxication chronique au mercure : Protocole complet de chélation au DMPS.

Après la lecture des deux ouvrages majeurs de [Françoise Cambayrac](#) (*Vérités sur les maladies émergentes* et *Maladies Émergentes : Comment s'en sortir ?*) ainsi que celui du Dr Joachim Mutter, *L'amalgame dentaire, un risque pour l'humanité* (disponible [ici](#)), il m'est apparu évident et essentiel de réaliser ce pdf afin de simplifier le traitement de toute personne atteinte d'une intoxication mercurielle (cf. aussi les travaux du Dr [Dietrich Klinghardt](#)). Cliquer sur les images pour commander les livres.



Le diagnostic doit être réalisé par un professionnel (médecin...) mais le traitement reste complexe puisque le DMPS n'est pas disponible en France, mais en Hollande et le laboratoire d'analyse biologique est aussi situé en Allemagne. Ce document a pour objectif de mettre à la disposition de tous le protocole complet de commande et de traitement à suivre (Faire attention aux charlatans sans foi ni loi qui empochent 80-100 € par consultation pour 5 minutes de travail plus que douteux, de plus les injections IV (intraveineuse) peuvent se faire par une infirmière qui sera beaucoup moins chère).

I- Premièrement, se faire prescrire par votre médecin une **ordonnance** de « *DMPS injectable 5 flacons de 250 mg / 5 ml* ». L'envoyer en recommandé à l'adresse suivante (en précisant votre adresse de livraison) :

[APOTHEEK MIERLO-HOUT](#)
POST BUS 517
5700 AM HELMOND
PAYS-BAS (NL)

Ce courrier doit être accompagné du paiement de **146,75 €**. Il ne peut se faire que par virement au RIB suivant : (Voir [ici](#) leur site)

Bénéficiaire	Banque du bénéficiaire
<u>Nom et prénom du bénéficiaire</u> APOTHEEK MIERLO HOUT	<u>BIC</u> : RABONL2U
<u>Adresse du bénéficiaire</u> POST BUS 517 5700 AM HELMOND	<u>Nom de la banque du bénéficiaire</u> RABOBANK NEDERLAND
<u>Ville / Pays</u> NLD	<u>Adresse de la banque bénéficiaire</u>
<u>IBAN du bénéficiaire</u> NL 54 RABO0181046091	<u>Ville / Pays</u> UTRECHTNLD
	<u>Motif du paiement</u>

II- Deuxièmement, commander gratuitement chez MicroTrace les tubes d'analyses à l'URL suivante (Vous pouvez les contacter le mardi matin car une secrétaire francophone y est présente) :



<http://www.microtrace.eu/fr/contact/>

III- Troisièmement, le traitement peut enfin commencer. Réaliser les injections IV lentes et à jeûn. Après l'injection, boire 2 verres d'eau et attendre 3 heures sans boire ni manger. Maintenant vous pouvez recueillir les urines dans les 2 tubes MicroTrace et les envoyer avec la fiche de renseignement dûment complétée ainsi que le chèque de paiement de **83,30 €**. Les poster à l'adresse suivante :

Micro Trace Minerals GmbH
Röhrenstr. 20
91217 HERSBRUCK
ALLEMAGNE



Vous trouverez toutes les infos nécessaires à la lecture des résultats dans les livres sus-cités ainsi qu'avec l'aide de votre médecin traitant. Ne pas oublier le traitement naturel à la **Chlorella**, **l'ail des ours** ou bien **la coriandre, seule capable de détoxifier le cerveau atteint !** Ces trois produits naturels doivent être « **bio** » et sont d'une utilité certaine (*cf.* pour plus de détails le livre du [Dr J. Mutter](#)).



Concernant les obturations dentaires, il est important de savoir que le seul moyen, plus exactement le moins toxique, pour reboucher les trous laissés par la dépose des amalgames est la réalisation d'inlays ou d'onlays en alliage Or/Argent à 90%-10% (22 carats) que vous pourrez trouver chez [Cookson](#) par exemple (réf. : EC 810). Les composites ou les céramiques contiennent du fluor, du baryum, de l'aluminium, ... *etc.* Malgré des recherches nombreuses, je n'ai pas encore trouvé un matériau plus accessible et totalement sain. L'or, malgré son prix excessif, est le meilleur produit pour le moment (sachant qu'une belle cavité molaire de 3 faces peut contenir jusqu'à 2-3 grammes d'alliage Or/Argent).

Les amalgames sont une des sources principales d'intoxication (avec les vaccins et les gros poissons). Ils contiennent 50% de mercure et un patient peut en avoir jusqu'à 15 ! Certains les posent sur des enfants de 5 ans et moins alors que c'est clairement interdit sur les notices mêmes des fabricants.

On ne commence pas un traitement comme celui-ci à la légère ou sur un coup de tête. Il faut un suivi médical sérieux avec en parallèle la dépose des plombages dentaires. Il faudra éviter aussi les gros poissons. Le DMPS peut déplacer des quantités importantes de mercure et causer des symptômes désagréables. La lecture des livres de F. Cambayrac et J. Mutter est essentielle.



(Vous pouvez cliquer sur certains mots bleutés du texte et certaines images pour accéder à des hyperliens).

- Autres lectures :

http://www.crottaz.com/amalgame_dentaire.html

<http://www.crottaz.ch/amalgames/dl/ProblemeDesAmalgames.pdf>

- Vidéos du Dr Dietrich Klinghardt :

1- <http://www.youtube.com/watch?v=d2GN8YPjbOY&feature=related>

2- <http://www.youtube.com/watch?v=lxID8I4eEmE&feature=related>

Marseille, 4 août 2011.